

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VSGP, A LA CREATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS ET A LA CREATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES

**Du jeudi 30 mai 2024 à 09h00 au jeudi 4 juillet 2024 à 12h00**

Par arrêté n° A 2024/026, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique unique portant sur les projets d'élaboration du PLUi, de création des périmètres délimités des abords sur les communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Montrouge et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 30 mai 2024 à 09h00 au jeudi 4 juillet 2024 à 12h00, soit pendant 36 jours consécutifs.

Madame Nicole SOILLY a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête, Monsieur Bertrand MAUPOUMÉ et Madame Françoise BOUVIER ont été désignés en qualité de commissaires enquêteur membres de la commission d'enquête par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- des pièces administratives ;
- des projets d'élaboration du PLUi, des PDA et du zonage d'assainissement des eaux pluviales et usées ;
- des avis des villes, des personnes publiques associées et associations agréées émis sur le projet de PLUi ;
- de l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du PLUi et sur l'examen au cas par cas relatif au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées ;
- des mémoires en réponse de l'EPT.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du jeudi 30 mai 2024 à 09h00 au jeudi 4 juillet 2024 à 12h00, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique au format papier sera disponible dans les onze lieux de l'enquête publique, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessous ;
- Le dossier d'enquête publique dématérialisé sera disponible sur le site internet [www.registre-numerique.fr/plui-vs-gp](http://www.registre-numerique.fr/plui-vs-gp) et via un lien depuis les sites internet des onze villes du Territoire listés dans le tableau ci-dessous et sur le site internet de l'EPT (<https://www.valleesud.fr>).
- Le dossier d'enquête publique dématérialisé sera consultable depuis un poste informatique situé dans chaque lieu de l'enquête publique, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessous.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du jeudi 30 mai 2024 à 09h00 au jeudi 4 juillet 2024 à 12h00, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la présidente de la commission d'enquête, qui sera tenu à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique et pendant les permanences des membres de la commission d'enquête, dans les onze lieux de l'enquête publique, aux jours et heures mentionnés ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : [www.registre-numerique.fr/plui-vs-gp](http://www.registre-numerique.fr/plui-vs-gp) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante, dédiée à cet effet : [plui-vs-gp@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-vs-gp@mail.registre-numerique.fr) ;
- par courrier postal à la présidente de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Madame Nicole SOILLY - Présidente de la commission d'enquête - PLUi - PDA - SDA - EPT Vallée Sud - Grand Paris - Service planification urbaine - 28 rue de la Redoute - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du jeudi 30 mai 2024 à 09h00 au jeudi 4 juillet 2024 à 12h00, les observations et propositions du public transmises par voie postale à l'attention de la présidente seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse [www.registre-numerique.fr/plui-vs-gp](http://www.registre-numerique.fr/plui-vs-gp) et consultables au siège de l'enquête publique.

La commission d'enquête tiendra trois permanences dans chacune des onze villes du territoire dans les conditions précisées ci-dessous pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public.

Des informations peuvent être demandées sur ces dossiers auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du Service Planification urbaine (Vallée Sud - Grand Paris - 28 rue de la Redoute - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES) du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A2024/026.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- à la Préfecture des Hauts-de-Seine ;
- au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris situé 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses (92260) ;

- dans les onze villes de l'EPT, aux lieux, jours et heures détaillés ci-dessus ;
- sur le site internet [www.registre-numerique.fr/plui-vsqq](http://www.registre-numerique.fr/plui-vsqq) et via un lien depuis le site internet de l'EPT (<https://www.valleesud.fr>) et le site internet des onze villes de l'EPT précisés dans le tableau ci-dessous.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi et du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées qui sera annexé au Règlement du PLUi. Monsieur le Préfet arrêtera la création des Périmètres Délimités des Abords qui seront annexés au PLUi après d'éventuelles modifications, consultation des communes et accord de l'ABF et du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris.

Commune	Adresse du lieu d'enquête publique pour consulter le dossier, avoir accès au registre et rencontrer un/des membre/s de la commission d'enquête	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête pour consulter le dossier et avoir accès au registre	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Sites internet des onze villes de l'EPT
Antony	Hôtel de Ville Place de l'Hôtel-de-Ville 92160 - ANTONY	Du <b>lundi au vendredi</b> de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	<b>Jeudi 6 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Lundi 17 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mardi 2 juillet 2024</b> de 14h00 à 17h00	<a href="https://www.ville-antony.fr/">https://www.ville-antony.fr/</a>
Bagneux	Mairie de Bagneux Direction de l'Aménagement Urbain Rez-de-chaussée du Bâtiment Garlande 57 avenue Henri Ravera 92220 BAGNEUX	<b>Lundi, mercredi, jeudi et vendredi</b> , de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (uniquement sur rendez-vous) et <b>le mardi</b> , de 13h30 à 17h30 (uniquement sur rendez-vous)	<b>Lundi 3 juin 2024</b> de 9h00 à 12h00 <b>Mercredi 12 juin 2024</b> de 08h30 à 11h30 <b>Jeudi 20 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00	<a href="https://www.bagneux92.fr/">https://www.bagneux92.fr/</a>
Bourg-la-Reine	Mairie de Bourg-la-Reine, 6 boulevard Carnot, 92340 BOURG-LA-REINE	<b>Lundi, mercredi, jeudi et vendredi</b> : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 <b>Mardi</b> : de 08h30 à 12h00 ; <b>Samedi</b> : de 09h00 à 12h00	<b>Mercredi 5 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Lundi 17 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00 <b>Mardi 2 juillet 2024</b> de 09h00 à 12h00	<a href="https://www.bourg-la-reine.fr/">https://www.bourg-la-reine.fr/</a>
Châtenay-Malabry	Mairie de Châtenay-Malabry, Direction des Services Techniques, 26 rue du Docteur Le Savoureux 92290 CHÂTENAY-MALABRY	Du <b>lundi au vendredi</b> de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30	<b>Jeudi 6 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00 <b>Mardi 18 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mercredi 3 juillet 2024</b> de 09h00 à 12h00	<a href="https://www.chatenay-malabry.fr/">https://www.chatenay-malabry.fr/</a>
Châtillon	Service Urbanisme situé au Centre administratif de Châtillon, 79 rue Pierre Sépard 92320 CHÂTILLON	<b>Lundi et mercredi</b> de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, <b>Mardi et jeudi</b> de 09h00 à 12h00 <b>Vendredi</b> de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	<b>Lundi 3 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mardi 11 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00 <b>Jeudi 20 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00	<a href="https://www.ville-chatillon.fr/">https://www.ville-chatillon.fr/</a>
Clamart	Centre Administratif Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement 1-3 avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART	<b>Lundi, mercredi et vendredi</b> de 8h30 à 12h00, <b>Mardi</b> de 13h30 à 17h30 <b>Jeudi</b> de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	<b>Mercredi 5 juin 2024</b> de 8h30 à 11h30 <b>Lundi 10 juin 2024</b> de 9h00 à 12h00 <b>Jeudi 27 juin 2024</b> de 13h30 à 16h30	<a href="http://www.clamart.fr">www.clamart.fr</a>
Fontenay-aux-Roses	Direction des services techniques municipaux de Fontenay-aux-Roses 8 place du Château Sainte-Barbe 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	<b>Lundi à jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30</b>  <b>Vendredi</b> de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	<b>Vendredi 31 mai 2024</b> de 13h30 à 16h30 <b>Mercredi 12 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Jeudi 4 juillet 2024</b> de 09h00 à 12h00	<a href="https://www.fontenay-aux-roses.fr/">https://www.fontenay-aux-roses.fr/</a>
Le Plessis-Robinson	Centre Administratif Municipal Service de l'Urbanisme, 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	<b>Lundi, mardi, mercredi et jeudi</b> de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  <b>Vendredi</b> de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30	<b>Lundi 10 juin 2024</b> de 13h30 à 16h30 <b>Mardi 18 juin 2024</b> De 8h30 à 11h30 <b>Jeudi 27 juin 2024</b> de 9h00 à 12h00	<a href="https://www.plessis-robinson.com/">https://www.plessis-robinson.com/</a>
Malakoff	Hôtel de ville de Malakoff Direction du Développement Urbain Place du 11 novembre 1918 92240 MALAKOFF	<b>Lundi</b> de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 <b>Mardi, mercredi et vendredi</b> de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 <b>Jeudi</b> de 8h30 à 12h00	<b>Lundi 3 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mercredi 19 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mardi 2 juillet 2024</b> de 14h00 à 17h00	<a href="https://www.malakoff.fr/">https://www.malakoff.fr/</a>
Montrouge	Service Urbanisme Centre administratif de Montrouge, 4 rue Edmond Champeaud 92120 MONTROUGE	<b>Lundi, mercredi, jeudi et vendredi</b> de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  <b>Mardi</b> de 08h30 à 12h00	<b>Jeudi 6 juin 2024</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mardi 18 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00 <b>Vendredi 28 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00	<a href="https://www.ville-montrouge.fr/">https://www.ville-montrouge.fr/</a>
Sceaux	Hôtel de Ville de Sceaux 122 rue Houdan 92330 SCEAUX	<b>Lundi, mardi, mercredi et vendredi</b> de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 <b>Jeudi</b> de 8h30 à 12h00 <b>Samedi</b> de 9h00 à 12h00	<b>Mercredi 5 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00 <b>Mardi 18 juin 2024</b> de 09h00 à 12h00 <b>Mercredi 3 juillet 2024</b> de 14h00 à 17h00	<a href="https://www.sceaux.fr/">https://www.sceaux.fr/</a>